THÉZY-GLIMONT

Le Nénuphar de Thézy
3, rue de l'Eglise - Mairie de Thézy Glimont - THEZY GLIMONT
Tél. : 06-35-44-96-81 (tel:06-35-44-96-81) - Fax : 06-35-44-96-81 - Email : fredlouna0701@icloud.com (mailto:fredlouna0701@icloud.com)

Fiche AAPPMA

L'ensemble des parcours sont 100% réciprocitaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Etangs : 3.5 hectares
- Etang communal
- Etang de Glimont
- Etang des Hailles

Membres du bureau

Président
FOURNIER Freddy

Vice-Président
FAUVELLE Jacky

Trésorier
PARQUET Stéphane

Secrétaire
BÉNICOURT Nicolas

Types de pêche pratiqués

Pêche aux blancs
Pêche aux carnassiers
Pêche à la carpe de jour
Pêche à la carpe de nuit

Services

Ponton personne mobilité réduite
Aire de pique-nique

Document non contractuel - Edité le 24/04/2024

Présentation

L'association "Le Nénuphar de Thézy" vous propose de pêcher dans plusieurs étangs ainsi que dans l'Avre (domaine public), rivière de seconde catégorie.

Vous pourrez y pratiquer la pêche aux blancs, la pêche aux carnassiers ainsi que la pêche à la carpe.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
*Tarifs **	110.00€	87.00€	26.00€	40.00€	7.00€	18.50€	35.00€
OPTIONS							
Timbre urne	-	40.00€	-	-	-	-	-

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Terres & Eaux - 20, Avenue Philéas Fogg - Pôle Jules Verne - ZAC de la Croix de Fer - 80440 BOVES - 03-22-95-95-41

Réglement

Sont interdits :
- La pêche et amorçage en bateau
- Les nuisances sonores
- Les feux à même le sol
-Les chiens en divagation